

L'entreprise face à la criminalité

Juillet 2020

La France des caïds

Contrefaçon

Délinquance et criminalité urbaine

Mafia

Terrorisme

Cybercriminalité

Activisme et criminalité environnementale

La France des caïds

Me Gérard Pandelon est avocat et a publié en juin 2020, un ouvrage intitulé « La France des caïds », aux Editions Max Milo, dans lequel il déclare vouloir expliquer comment fonctionne le grand banditisme et le narco-banditisme des cités, actuellement le plus virulent, puisque la plupart des grandes familles de truands ont été décimées.

Se demandant pourquoi les services de l'Etat ne réussissent pas à éradiquer ce narcotraffic, il expose deux raisons principales. D'une part, le narcotraffic crée du lien social. Selon lui, on pourrait considérer que dans les zones où il sévit, le narcobanditisme prend en charge les fonctions régaliennes de l'Etat et d'autre part, le trafic dépasse largement le cadre des cités, mais irrigue l'économie officielle et soutient l'exercice de la politique. Il pense que les narcobandits sont plus puissants que les forces de l'ordre et que rien ne pourra les mettre à bas, car personne n'y a intérêt.

L'auteur veut expliquer un phénomène que les politiques tentent d'occulter en mettant l'accent sur des sujets comme la lutte contre le chômage, les inégalités entre les sexes ou le réchauffement climatique. Il ajoute qu'après sa fonction sociale et son usage politique, la globalisation du phénomène est une troisième caractéristique. Les caïds des cités investissent l'ensemble de l'espace public. Ils sont interconnectés et très puissants.

Le livre est une histoire de la vie de l'auteur et des réflexions que ses rencontres personnelles et professionnelles lui ont inspirées. Il a relevé que le but des caïds

à l'ancienne est souvent la respectabilité, voire l'embourgeoisement. Ils aspirent à se rapprocher des autorités en place.

Pour les patrons du narcobanditisme actuel, sévissant notamment dans les cités, le but est d'amasser un maximum d'argent et, sauf pour les plus importants, rester entre soi. En dépit de leur apparence éclatée, les cités forment un maillage territorial interconnecté. En aucun cas, ces « territoires abandonnés de la République » ne sont isolés. Repliés sur eux-mêmes, oui, mais indépendants du reste du monde, non.

On laisse à l'auteur la responsabilité de ce qu'il écrit quand il relève que des grands voyous lui affirment qu'ils ont l'art d'approcher certains hauts fonctionnaires de police pour que d'importants dossiers soient enterrés.... Les relations entre des hommes politiques sont également suggérées.

Maître Pandelon explique que, contrairement aux caricatures, l'argent des cités ne se contente pas de financer des voitures de luxe, mais finance également de nombreux projets sociaux dans les cités et des projets politiques hors de la cité. Il indique que, par ces temps de crise, certains chefs d'entreprise, en difficulté, reçoivent des aides financières de la part des bandits. Un moyen commode de blanchir l'argent du crime, mais le seul moyen de survivre quand les banques refusent le crédit salvateur.

Enfin, il présente quatre raisons pour lesquelles rien n'est fait pour résoudre ce problème de criminalité : l'Etat minimise, voire dissimule l'impact du narcobanditisme des cités. Sa deuxième raison est une hypothèse, celle de l'incompétence des décideurs. La troisième raison est une évidence déjà présentée, laisser prospérer les trafics permet d'acheter la paix sociale. La quatrième raison est la peur des conséquences qui suivraient un retour de l'Etat de droit dans les cités.

Ce livre laisse une impression de malaise. L'auteur est un avocat de criminels, endurcis pour la plupart, et il est donc en permanence au coeur de ces dossiers. Son jugement est-il déformé par le milieu dans lequel il est immergé quotidiennement du fait de ses activités professionnelles.

Mais quand on étudie depuis de longues années les phénomènes criminels, on sent qu'il ne faut pas écarter d'un revers de main les affirmations du livre et qu'il y a lieu de se monter inquiet. Du fait de la situation d'une part et en second

lieu du fait qu'on ne voit pas très bien actuellement qui pourraient être les décideurs politiques qui seraient susceptibles de prendre les choses en main.

Pour lire la suite de la veille Aconit, il est nécessaire, pour s'abonner, d'adresser un mail à jean.lucet@aconit.eu en mentionnant les informations suivantes :

Société

Adresse

Téléphone

Nom de la personne responsable

Adresse mail :

Prix de l'abonnement : 480 € à l'année TTC.

Dès la réception de ces informations, vous recevrez une facture correspondante.